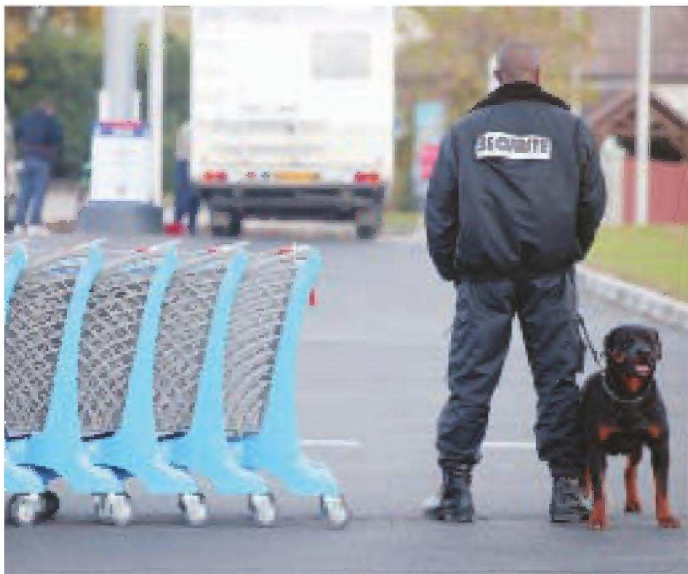


SÉCURITÉ

Les vigiles montent en puissance

La ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie présente aujourd'hui son Livre blanc sur la gestion de la sécurité par le privé.



© MEIGNEUX/SIPA

Les agents de sécurité sont très présents dans les lieux fréquentés.

Impossible de ne pas les remarquer. A l'entrée des supermarchés, devant les halls d'immeubles ou encore dans les gares, les agents de sécurité sont partout. Pourtant, selon la ministre de l'Intérieur, qui présente un Livre blanc sur le secteur aujourd'hui, leur poids reste faible en France, et leur statut mal défini. Michèle Alliot-Marie souhaite ainsi « reconnaître la place du secteur privé dans la protection de nos concitoyens », et favoriser « la participation de la sécurité privée à la sécurité générale en Europe ».

Dans la préface de l'ouvrage, qu'il

a rédigée, le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, va jusqu'à envisager une « co-production » de sécurité public-privé, à l'image de pratiques déjà existantes en Europe. Que ce soit la Grande-Bretagne, où le secteur privé gère certaines prisons, ou la Hongrie, dont 1 % de la population travaille dans la police ou les sociétés de surveillance, cet abandon de compétences de l'Etat au profit du privé est déjà entré dans les mœurs.

150 000 agents aujourd'hui

Le président de la République, à l'origine de la Révision générale

des politiques publiques, visant à diminuer de plusieurs milliers le nombre de policiers d'ici à 2012, justifie la promotion du secteur privé. « La demande et l'offre de sécurité se font plus pressantes et exigeantes, en raison de l'espace laissé par la réduction nécessaire des dépenses des Etats » explique-t-il dans le Livre blanc. 150 000 agents travaillent actuellement dans ce secteur en France, et leur nombre devrait atteindre plus de 200 000 avant les dix prochaines années. Ils seraient alors aussi nombreux que l'ensemble des policiers et gendarmes réunis.

Une fonction régaliennepour encadrer

Pourtant, le secteur de la sécurité privée pâtit en France d'une mauvaise image, liée à certaines pratiques illégales et à un manque de règles communes, entre embauche de sans-papiers ou d'agents au passé judiciaire inconnu. Selon le criminologue Alain Bauer, invité au Livre blanc, le secteur ne pourra faire l'économie d'outils déontologiques. « Les agents de surveillance sont en général perçus comme des milices privées, prêtes à tous les débordements », note-t-il. C'est surtout l'activité elle-même, jusque-là domaine réservé et pratique

Sélection des agents privés

Ces deux conditions doivent être observées pour obtenir la carte professionnelle d'agent de sécurité privée.

► **Une enquête administrative** d'honorabilité et de moralité est établie pour s'assurer du profil de l'agent.

► **Maîtrise des compétences requises** : gestes élémentaires de premiers secours, gestion des situations conflictuelles, filtrage et contrôle des accès, dispositions du code pénal relatives aux atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat, conditions d'interpellation de l'art 73 du Code de procédure pénal.

régaliennepour l'Etat, qui favorise la prudence. Ainsi, dès l'année dernière, une carte professionnelle délivrée par les préfectures est devenue obligatoire pour les agents privés, malgré des délais de délivrance, souvent longs. Le Livre blanc préconise également de renforcer la « formation » et la « déontologie ». Pour mieux comprendre les exigences et les risques à venir du secteur, la mise en place d'un Conseil économique de sécurité est aussi préconisée. ■